

# LE RABBIN HENRI LÉVY, COMBATTANT FRANÇAIS



## BALBRONN, LES PREMIERES ANNEES

**7 juin 1883. Balbronn est une petite commune du Bas-Rhin, située au cœur de la région historique et culturelle d'Alsace. Maisons à colombages, toits pentus, village joyeux. On y parle alsacien et le hasard des guerres nous a donné l'identité allemande. En ce mois de juin, la chaleur est pesante, même au cœur de la nuit. Dans une petite maison du village, Minette Lévy, enceinte de 9 mois, est sur le point d'accoucher en présence de son mari, Isaias Lévy. Alors que le travail est commencé, les deux époux attendent le médecin du village qu'un voisin est parti chercher. Cette chaleur insupportable et le médecin qui n'arrive toujours pas.... Rafraîchir à l'aide de tissus humides, ralentir la respiration, retarder la délivrance... A l'heure où le médecin arrive, le jeune Henry Lévy a déjà vu le jour.**

**Son père Isaias Lévy et sa mère Minette Lévy l'ont prénommé Heinrich<sup>1</sup>.**

**Enfant, il était tourné vers les autres : il aimait rendre service, consoler. Aider ceux qui peinaient pour faire leurs devoirs ; prendre le bras des vieilles personnes et les aider à traverser la route ; consoler celui qui pleurait, solitaire dans la cour. Bref, il aimait les autres. Le séminaire était sa destinée.**

**En novembre 1902, le jeune homme entre au séminaire poursuivre ses études rabbiniques. Et le 5 janvier 1909, il reçoit son diplôme.**

**C'est à l'âge de 27 ans qu'il obtient son premier poste de rabbin à Mascara en Algérie. Là, il règle les relations difficiles entre les communautés du Sud oranais et les autorités militaires. La paix : tel est son désir.**

**Henri organise des comités de bienfaisance.**

**Il crée en juin 1914 des cours pour l'enseignement religieux mais ne peut exercer ni pleinement ni sereinement sa mission en raison des**

---

<sup>1</sup> L'Administration française retiendra le prénom Henri.

**difficultés rencontrées sur le terrain. Il connaît là une expérience difficile à vivre ; le doute. La déception s'installe peu à peu. La déclaration de la guerre mettra un terme à cette vie. C'est l'été, on est au mois d'août 1914, Henri Lévy est nommé aumônier militaire des troupes de l'armée d'Orient : il doit partir combattre pour l'honneur de son pays.**

Lévy Heinrich  
geb. am 7 Juni

Nr. 19

Balbronn am 7 Juni 1883

Lévy Henri nommé ci - contre  
à contracté mariage à Thionville  
avec Justine Druck, veuve de Félix  
Lévy le 20 mars 1924.

Balbronn, le 7 Juin 1924

L'Officier de l'état civil :

Steyger

Lévy Henri dit nommé ci - contre  
est décédé le 25 juillet 1942 à  
Auschwitz (Pologne)

Balbronn le 21 octobre 1946

L'Officier de l'état civil :

Steyger

Lévy Henri est décédé le 13 août 1942  
à Auschwitz (Pologne)

Rectification effectuée sur avis en  
date du 9 mars 1951 du Ministère  
des Anciens Combattants et Victimes de  
guerre, de Paris 16<sup>e</sup>.

Balbronn le 15 mars 1951.

L'Officier de l'état civil.

Steyger

Vor dem unterzeichneten Standesbeamten erschien heute, der  
Persönlichkeit nach

bekannt,  
der Ehefrau Lévy Justine

wohnhaft zu Balbronn

evangelischer Religion, und zeigte an, daß von der  
Lévy Ninette geborenen Reiss seiner  
Ehefrau

evangelischer Religion,  
wohnhaft in

zu Balbronn, in seiner Wohnung

am 7ten Juni des Jahres  
tausend acht hundert achtzig und 7ten Monats  
um 11 Uhr ein Kind männlichen

Geschlechts geboren worden sei, welches Henrich  
erhalten habe

Vorgelesen, genehmigt und unterschrieben

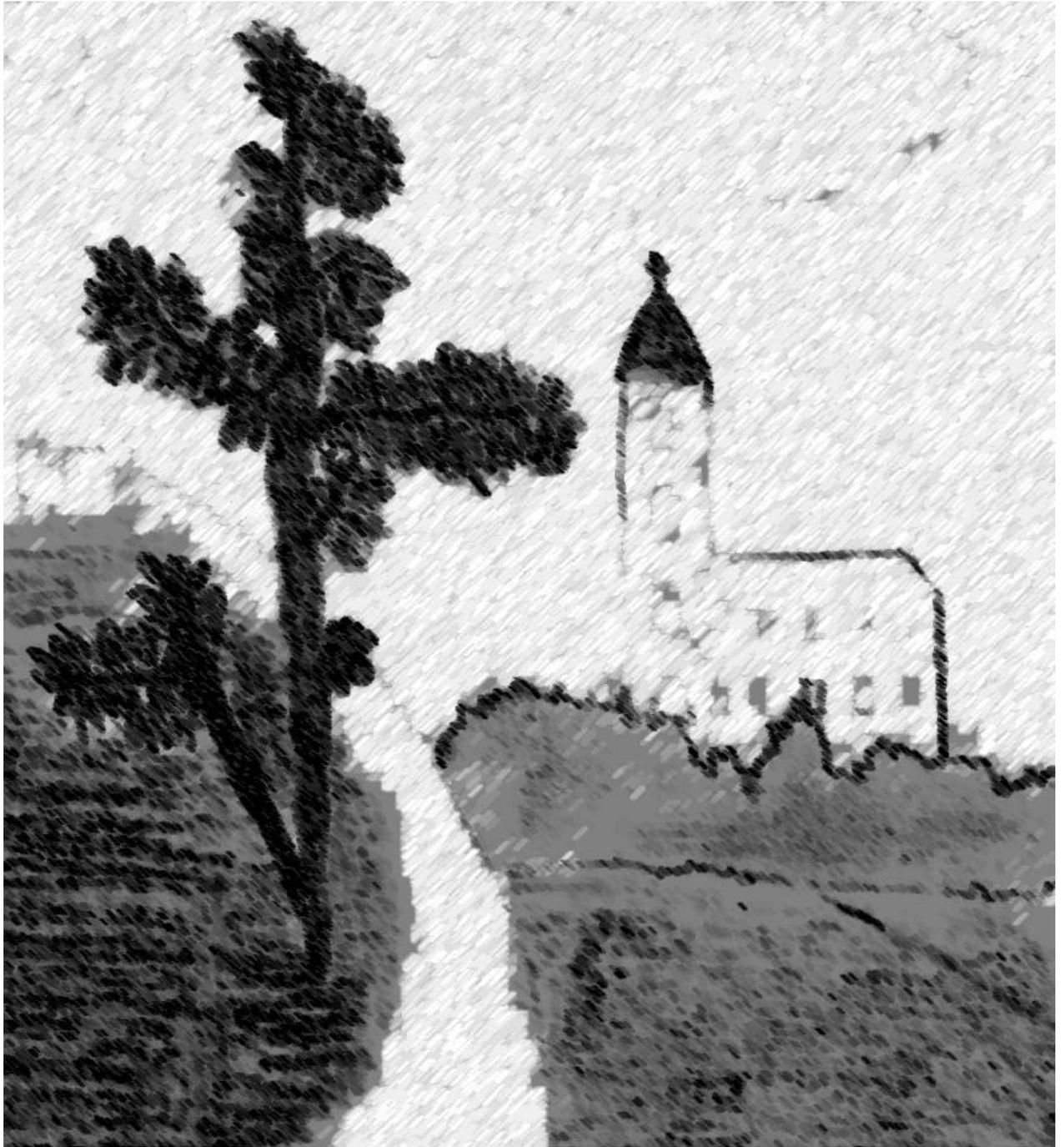
Marie Lévy

Der Standesbeamte:

Steyger

Extrait de l'acte de naissance d'Henri Lévy

Archives de Balbronn



## **HENRI LEVY COMBATTANT DE LA GRANDE GUERRE**

**Henri Lévy a 32 ans quand il participe à l'enfer : Verdun, les Dardanelles... Il connaît alors l'atrocité de cette guerre : les tranchées, le manque d'hygiène, le manque de nourriture, la solitude car les copains ne remplacent pas la famille, le froid et la peur. Il s'enlise dans la boue sinistre et noire tandis qu'au-dessus de sa tête les bombes assassines tombent du ciel, dévastant le paysage, endeuillant encore davantage le pays.**

**L'Empire Ottoman lâche de terribles explosifs qui blessent ses compagnons de guerre. Certains finissent par mourir, mourir dans de terribles conditions, sans aucun soin et surtout loin des leurs.**

**Cet enfer a duré pas moins de 10 mois. Une guerre atroce, l'enfer sur terre : les bombes qui pleuvent, le sol qui tremble sous les pieds des soldats, les hurlements de douleur des blessés, les râles des mourants. Allongés au fond des tranchées, les soldats osaient de temps en temps un regard à l'extérieur : autour d'eux, ce n'était que sang mêlé à la terre. Les compatriotes avaient peur de ne plus jamais revoir leur famille. Là était peut-être la pire douleur. Henri, ce courageux soldat, a vaillamment aidé à gagner cette guerre qui a fait tant de morts. Valeureux guerrier, il a sauvé six de ses compagnons. Il recevra la Médaille du Mérite et la Croix de Guerre au cours d'une cérémonie qui aura lieu quelques jours après l'Armistice.**

**Toute sa vie, il gardera cette médaille, signe de son identité et de son combat. Cette médaille montre ce qu'il a vaincu : la peur, le désespoir. Elle est sa fierté d'avoir assumé son devoir, d'avoir défendu la France, sa patrie.**

*[...] Partout renâitre .... Car, dans un geste de semeur,*

*Dieu, pour chaque Poilu qui meurt,*

*Gette des légions d'honneur*

*Sur chaque croix nous écrivons*

*En grosses lettres : "Ci-git un gars plein d'avenir,*

*Qui sans un mot, sans un soupir*

*Pour la France est tombé martyr."*

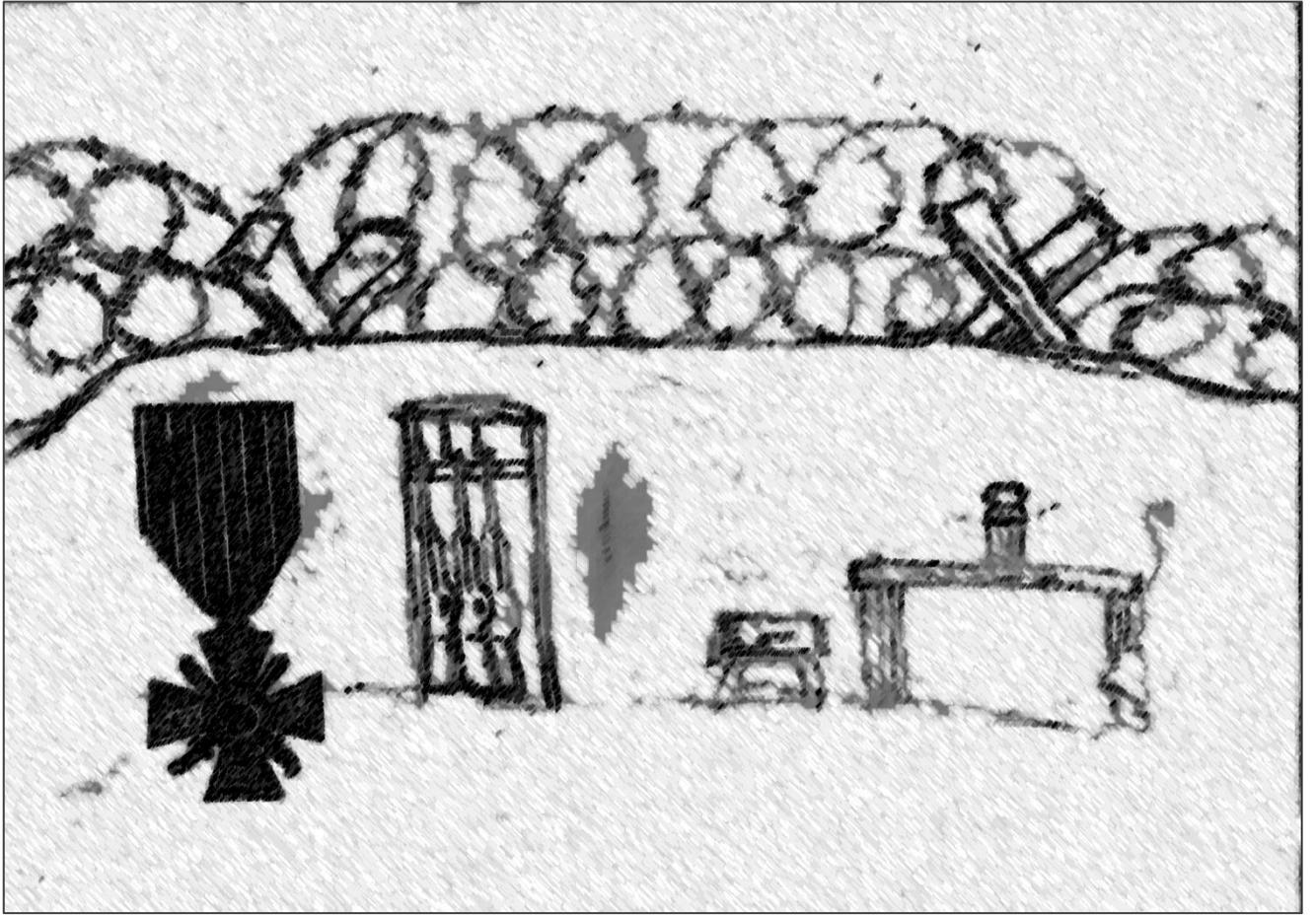
**Ces paroles sont tirées de Chansons de guerre, « Au bois le Prêtre »**

**Editions Berger Levrault**



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restaurant

Montage J.B BLANDIN



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restauration

Montage J.B BLANDIN

## ENTRE DEUX GUERRES

Henri rencontre Justine Bruck, veuve Strauss, après plusieurs années de célibat : il a alors 41 ans. Il lui demande sa main au bout de quelques semaines après lui avoir fait la cour assidûment. Elle accepte sa demande et c'est ainsi, que le 20 mars 1924 à Thionville, Justine et Henri sont unis à jamais lors d'une cérémonie religieuse. Il faut dire que la jeune épouse avait un charisme certain : brune, petite, fine, élégante, issue d'un milieu l'ayant dotée d'une bonne éducation. Henri Lévy n'a pas eu d'autre choix que de tomber sous son charme.

Henri connut par la suite le bonheur d'adopter les trois filles de Justine : Herta, Marthe et Félicie Strauss. Herta avait pour elle la beauté et la grâce qui seyait aux Grandes Dames du monde ; Marthe, bénéficiait de l'élégance et de la logique implacable de sa mère ; Félicie, vive d'esprit, était sans doute plus rebelle que ses sœurs : c'est peut-être ce qui allait lui permettre d'échapper à la rafle de juillet 1942...

Pendant 15 ans, Henri, Justine et les trois jeunes filles connurent une vie de famille heureuse. Même si Henri se devait de se consacrer à ses obligations de rabbin, il restait présent pour sa famille, considérant ses filles adoptives comme ses propres enfants. Cependant, résidant tout près de la frontière allemande, ils avaient fréquemment des nouvelles du pays voisin, et elles n'étaient pas bonnes. Henri n'avait pas oublié sa vie d'ancien combattant, il pressentait que des événements graves se tramaient, il entendait parler de dictature, de discrimination envers les juifs, de l'asservissement de la Pologne, de violences et d'injustices sans précédent et s'en inquiétait. Malgré tout, la vie continuait.

Les sombres pressentiments d'Henri s'avérèrent fondés. Les violences exercées en Pologne déclenchèrent des tensions entre l'Allemagne et la France, et les choses ne pouvaient pas en rester là...



Jean-Bernard LANG

Page réalisée avec le concours de Pascal FAUSTINI

<http://judaisme.sdv.fr/synagog/moselle/thionville.htm>

## ENCORE LA GUERRE

L'Europe vit depuis quelques temps des événements terrifiants. La guerre est imminente. Elle éclate le 3 septembre 1939.

Justine Lévy-Strauss et ses filles quittent Thionville et partent se réfugier à Saumur, pensant fuir le danger. Là-bas, loin de la frontière, elles seront à l'abri...

Arrivées à Saumur, elles découvrent le charme de cette ville : son large fleuve sauvage ; le tuffeau, cette pierre tendre qui rend les façades des maisons si lumineuses ; les ardoises où se reflètent le soleil ou le ciel orageux...

En ce même mois de septembre 1939, Henri Lévy part au front, il est appelé en tant qu'aumônier militaire à Forbach. Séparé des siens, il part se battre pour son pays.

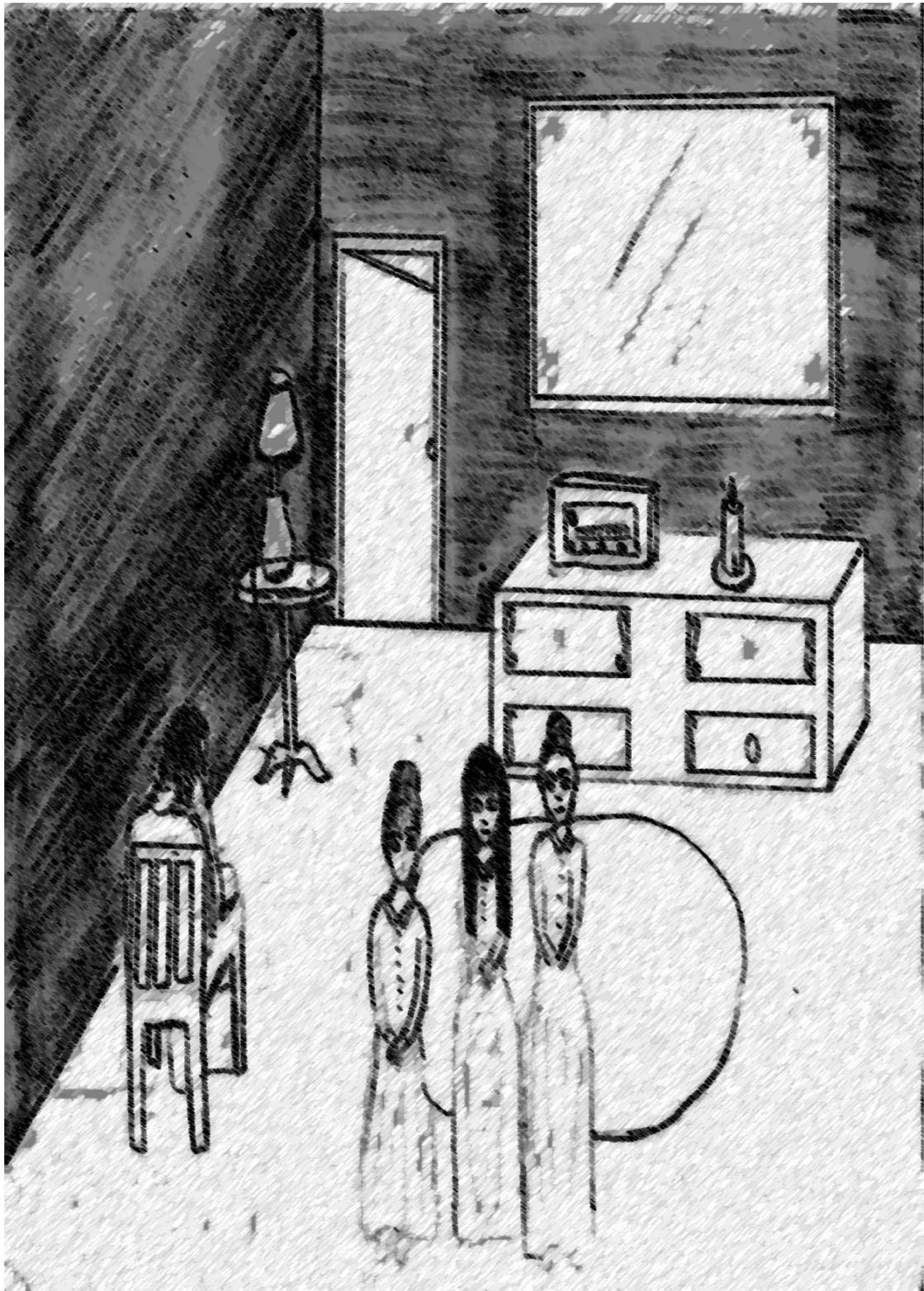
Le 27 mars 1940, Henri est rayé « du contrôle des aumôniers militaires par mesure disciplinaire » Alors qu'il effectue « une tournée auprès de soldats du front, il lui est reproché de s'être approché trop près des lignes allemandes. Il dira pour sa défense que le mauvais état des routes et des chemins l'avait contraint à changer souvent de direction. Lorsque, arrêté par une patrouille militaire, il est accusé de « tentative de rapports avec l'ennemi » il a pour seule réponse « Comment moi, Juif et Rabbín, je pouvais vouloir passer chez Hitler ? »

Quelques mois plus tard, c'est le tout début de l'été, le 22 juin exactement : l'Armistice est signé. La France est coupée en deux : la zone libre et la zone occupée.



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce / Hôtellerie-Restaurant

Montage J.B BLANDIN



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restauration

Montage J.B BLANDIN

## **LES ORDRES SONT LES ORDRES ...**

**C'était un mardi matin, à Saumur, le 27 septembre 1940.**

**Henri Lévy venait de recevoir une lettre. Une lettre de la sous-préfecture qui lui demandait de bien vouloir se rendre à la préfecture pour un recensement. Là-bas, il devrait présenter un justificatif attestant du fait que lui, ainsi que ses trois belles-filles et sa nièce étaient juifs. Les ordres sont les ordres, la loi est la loi et elle doit être respectée se dit Henri Lévy. La première ordonnance allemande qui ordonnait le recensement des juifs en zone occupée et l'établissement d'un fichier juif dans chaque préfecture venait de tomber. Cette première ordonnance imposait aux sujets juifs de donner leur nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, situation familiale, nombre d'enfants, nationalité, date d'arrivée en France, date d'arrivée dans la commune et adresse actuelle.**

**Une semaine plus tard, Henri Levy reçut une nouvelle lettre. Il la relut plusieurs fois, anxieux et tremblant. Il ne comprenait pas, ou plutôt ... il comprenait trop bien : la nouvelle loi du gouvernement de Vichy excluait tous les juifs de tout poste de la fonction publique ; elle excluait également les juifs des professions artistiques. Cette loi proclamait la notion de « race » juive, tandis que la première ordonnance du 27 septembre 1940 n'avait fait référence qu'à la religion juive.**

**Rue Saint Nicolas, se tenait le commerce d'Emile Roubakovitch, un ami juif**

**« Bonjour Emile.**

**- Bonjour Henri.**

**- Quelles sont les nouvelles ?**

**- Oh... Tu sais en ce moment on ne sait plus que faire.**

**- Ah oui ? Dis-m'en plus.**

**- Eh bien, j'ai reçu un courrier du sous-préfet disant que je devais déclarer que mon commerce était un commerce juif, sachant que le**

mois dernier j'ai déjà reçu ce même genre de lettre pour un recensement.

- Ah... répondit-il en soupirant. Il en est de même pour moi. Je suis très inquiet : c'est quand même un mauvais présage, non ?

On peut dire que oui à mon avis !

- Je ne sais pas. Je ne comprends pas ! J'ai déjà servi mon pays ! J'ai beaucoup donné pour lui ! Tu sais, je suis allé me faire recenser, j'ai présenté ma carte d'ancien combattant, le fonctionnaire n'a même pas réagi ...

- Je sais, cela est vraiment injuste et incompréhensible.

Et le pire, on ne peut pas y faire grand-chose...

- Hélas oui...

- Adieu Emile...

- Adieu Henri... »

Ce jour-là, les deux amis se serrèrent plus chaleureusement les mains que d'habitude en se quittant : que leur réservait l'avenir ? Ils n'en savaient rien. Ils comprenaient seulement que sur leurs vies venait de tomber un nuage noir. Henri rentra chez lui, retrouva sa famille. Emile continua, lui, de tenir sa petite bonneterie pour quelques mois encore ...

Une seconde ordonnance allemande imposant le recensement des entreprises juives fut ordonnée et publiée le 24 octobre 1940. Elle intimait l'ordre aux commerces qui étaient juifs d'afficher à l'intérieur de leurs vitrines des pancartes jaunes avec l'inscription en caractères noirs : « Judisches Geschäft » (Entreprise Juive) Les juifs devaient en outre se rendre au commissariat pour y recevoir des cartes d'identité portant la mention « juif » ou « juive ».

Cette seconde ordonnance était un prélude à ce qui allait arriver par la suite...

... La troisième ordonnance.

A. J.  
 PRÉFECTURE  
 DE  
 MAINE-ET-LOIRE

Angers, le 24 JUIN 1941

1ère DIVISION  
 2ème Bureau

Objet :  
 Recensement  
 des Juifs et  
 des biens leur  
 appartenant

SOUS-PREFECTURE DE SAUMUR  
 25 JUIN 1941  
 (MAINE-ET-LOIRE)

Le PRÉFET de Maine-et-Loire  
 A Monsieur le SOUS-PREFET de :  
 SAUMUR

J'ai l'honneur de vous trans-  
 mettre, sous ce pli, une copie de l'avis  
 que je fais publier dans la Presse du Dé-  
 partement, au sujet de l'application de  
 la loi du 2 Juin 1941, insérée au Jour-  
 nal Officiel du 14 Juin 1941, prescrivant  
 le recensement des juifs et des biens leur  
 appartenant.

Je vous prie de bien vouloir,  
 en ce qui vous concerne, prendre toutes  
 dispositions utiles pour assurer l'appli-  
 cation de ces dispositions.

J'annexe un modèle de la déclara-  
 tion qui devra vous être remise après  
 avoir été remplie, signée et datée par  
 les intéressés.

LE PRÉFET,

Courrier informant d'un avis publié dans la presse du département concernant le recensement des juifs et des biens leur appartenant.

Archives départementales de Maine-et-Loire

N°	Nom	Noms usuels	Année de naissance	Profession	Etat civil	Profession	Situation de famille	Domicile	Titre de propriété	Movations	Date de déclaration
18	ABRAHAM	Lucie (fem)	1887	fil de Gustave	célibataire	ouvrier agricole	marier	Châtelleraup	carte de combattant	au Prêtre depuis 1934	10.10.41
19	LEVY	Théodore (mar)	1885	fil de Léon	célibataire	commerçant	célibataire	Paris	carte de combattant	signé inscrit au Prêtre	11.10.40
20	STRAUSS	Mathie (fem)	1888	fil de Léon	célibataire	ouvrier agricole	célibataire	—	carte d'élève	—	11.10.40
21	STRAUSS	Henri (fem)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40
22	STRAUSS	Yvonne (fem)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40
23	BAUK	Yvonne (fem)	1888	fil de Louis	célibataire	—	—	—	—	—	11.10.40
24	FLOTCHENKO	Maria (mar)	1888	fil de Léon	célibataire	—	—	—	—	—	11.10.40
25	FLOTCHENKO	Yvonne (mar)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40
26	MOSCOVICI	Yvonne (mar)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40
27	MOSCOVICI	Yvonne (mar)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40
28	WEISZ	Yvonne (mar)	1888	—	—	—	—	—	—	—	11.10.40

Recensement des Juifs à Saumur, Octobre 1940. Henri Lévy présente sa carte d'ancien combattant.

Archives départementales de Maine-et-Loire

BLOCH, Marcel André	28 - 1 - 1911 Herrlisheim ( Bas-Rhin) enfant de la précédente	Célibataire	Français Livret militaire	id
BLOCH Denise HELENE ,	26 - 5 - 1912 Herlisheim ( Bas-Rhin) enfant de la précédente	id	Française	id
BLOCH Claude Georges	16 - 8 - 1922 Strasbourg (Bas Rhin) enfant de la précédente	id		* id
LEVY Henri	7 - 6 - 1883 Balbroun, (Bas Rhin)	Veuf	Français Filiation livret militaire F	16 Rue Etienne Bougoin
Mlle STRAUSS Marthe	17 - 6 1908 Thionville, Moselle	Célibataire	Française filiation	id

État nominatif des Israélites résidant dans la commune de Saumur au 29 juillet 1941.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

ÉTAT FRANÇAIS

Saumur, le 26 Juillet 1941

SOUS-PRÉFECTURE

de

SAUMUR

TRES URGENT

Le Sous-Préfet de Saumur à  
Israélites Monsieur le Maire de  
-----

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser, dans le moindre délai possible et en tous cas avant le 30 Juillet, un état nominatif des Israélites résidant actuellement en votre commune.

Cet état devra comporter les renseignements suivants:

Nom et prénoms,  
Date et lieu de naissance,  
Profession actuelle ou à défaut mentionner s'il est en chômage,  
Situation de famille,  
Nombre d'enfants,  
Nationalité,  
Date d'arrivée en France,  
Date d'arrivée dans la commune,  
Adresse précédente.

Il conviendra de rappeler à ces Israélites que, sous peine de graves sanctions, tout changement de situation ou de domicile doit faire l'objet d'une déclaration à la Sous-Préfecture.

LE SOUS-PREFET,

Ordre de réaliser un recensement des Israélites résidant dans la commune du  
Sous-Préfet au maire de la ville de Saumur.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

- RECENSEMENT DES JUIFS -

DECLARATION SOUSCRITE EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 JUIN 1941 PRESCRIVANT LE  
RECENSEMENT DES JUIFS & DES BIENS LEUR APPARTENANT.

NOM et PRENOMS Lévy Henri  
né le 7 Juin 1880 à Bellbrann (Bas Rhin)  
Fils de Ysaïe et de Henriette Reiss  
de nationalité Française demeurant à Saumur  
exerçant la profession de Rabbin

Situation de famille :

célibataire - marié - veuf - divorcé - (biffer la mention inutile)  
Etat-civil de l'épouse et Mme Strauss née Justine Bruck  
Etat-civil des enfants Marthe Strauss Lévy née le 7 Juin  
1908 (belle-fille) Hershe Strauss Lévy née le  
11 avril 1911 (belle-fille) & Helène  
Bruck née le 20 Octobre 1926 (niece,  
orpheline)

Je déclare être juif au sens de la loi du 2 Juin 1941  
et posséder les biens énumérés ci-dessous :

I - BIENS IMMOBILIERS

Propriétés urbaines \_\_\_\_\_ Situation \_\_\_\_\_ Valeur \_\_\_\_\_  
Propriétés rurales \_\_\_\_\_ Situation \_\_\_\_\_ Valeur \_\_\_\_\_

II - VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Mobilier ( meubles meublants ..... à l'état de bric-à-brac de valeur  
objets d'art - collections à l'état de 4 personnes  
bijoux - orfèvrerie, etc... \_\_\_\_\_  
Valeurs mobilières Une action

Parts de Sociétés \_\_\_\_\_  
Créances - Dépôts (cautionnements et autres placements) \_\_\_\_\_

III - Capitaux commerciaux - Situation \_\_\_\_\_  
Capitaux industriels - Situation \_\_\_\_\_  
Capitaux miniers - Situation \_\_\_\_\_

Fait à Saumur le 11 juillet 1941  
(signature) H. Lévy  
Rabbin

Recensement des juifs et des biens leur appartenant. Déclaration de M. Henri Lévy en date du 11 juillet 1941.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

- RECENSEMENT DES JUIFS -

DECLARATION SOUSCRITE EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 JUIN 1941 PRESCRIVANT LE  
RECENSEMENT DES JUIFS & DES BIENS LEUR APPARTENANT.

NOM et PRENOMS Strauss Félicie  
né le 1<sup>er</sup> mars 1915 à Chionville (Morbihan)  
Fille de Félix Strauss, décédé et de Justine Bruck (décédée),  
de nationalité française demeurant à Saumur, 14 rue Narmouille  
exerçant la profession de /

Situation de famille :

célibataire - ~~marie~~ - ~~veuf~~ - ~~divorcé~~ - (biffer la mention inutile)

Etat-civil de l'épouse /

Etat-civil des enfants /

Je déclare être juif au sens de la loi du 2 Juin 1941  
et posséder les biens énumérés ci-dessous :

I - BIENS IMMOBILIERS

Propriétés urbaines 2 maisons communes Situation Chionville, place du Marché Valeur 400.000<sup>fr</sup>

Propriétés rurales / Situation / Valeur /

II - VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Mobilier ( meubles meublants .....  
objets d'art - collections  
bijoux - orfèvrerie, etc... ) /

Valeurs mobilières /

Parts de Sociétés /

Créances - Dépôts (cautionnements et autres placements) /

III - Capitaux commerciaux / Situation /

Capitaux industriels / Situation /

Capitaux miniers / Situation /

Fait à Saumur  
(signature)

le 20 août 1941  
F Strauss

Recensement des juifs et des biens leur appartenant. Déclaration de Félicie Strauss en date du 20 août 1941.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

- RECENSEMENT DES JUIFS -

DECLARATION SOUSCRITE EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 JUIN 1941 PRESCRIVANT LE  
RECENSEMENT DES JUIFS & DES BIENS LEUR APPARTENANT.

NOM et PRENOMS Strauss - Lévy Marthe  
né le 17 juin 1908 à Rehainville (Moselle)  
Fils de Strauss Félicy, décédé et de Brucke Justine, décédée  
de nationalité française demeurant à Rehainville (Moselle)  
exerçant la profession de vendeuse

Situation de famille :

~~célibataire~~ - ~~marié~~ - ~~veuf~~ - ~~divorcé~~ - (biffer la mention inutile)

Etat-civil de l'épouse \_\_\_\_\_

Etat-civil des enfants \_\_\_\_\_

Je déclare être juif au sens de la loi du 2 Juin 1941  
et posséder les biens énumérés ci-dessous :

I - BIENS IMMOBILIERS

Propriétés urbaines 2 maisons Situation Rehainville (Moselle) Valeur 600.000

Propriétés rurales \_\_\_\_\_ Situation \_\_\_\_\_ Valeur \_\_\_\_\_

II - VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Mobilier { meubles meublants ..... voir déclaration de M. le Rabbim H. Lévy  
{ objets d'art - collections  
{ bijoux - orfèvrerie, etc... \_\_\_\_\_

Valeurs mobilières 1 action

Parts de Sociétés \_\_\_\_\_

Créances - Dépôts (cautionnements et autres placements) \_\_\_\_\_

III - Capitaux commerciaux - Situation \_\_\_\_\_

Capitaux industriels - Situation \_\_\_\_\_

Capitaux miniers - Situation \_\_\_\_\_

Fait à Saumur  
(signature)

le 11 juillet 1941

Marthe Strauss - Lévy

Recensement des juifs et des biens leur appartenant

Déclaration de Marthe Strauss-Lévy en date du 11 juillet 1941.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

Kreiskommandantur 607  
Tgb. Nr. 2938/41.....

Saumur, den 6.10.41

An den  
Herrn Souspräfekten  
S a u m u r

Betr. Kennzeichnung der Identitätskarten der Juden.

Durch Erlaß vom 7.10.40 -V in 160 - hatte der Herr Befehlshaber in Frankreich angeordnet, dass die Identitätskarten der Juden mit einem 1,5 cm x 3,5 cm großen roten Stempel

" Juif " bzw. "Juive "

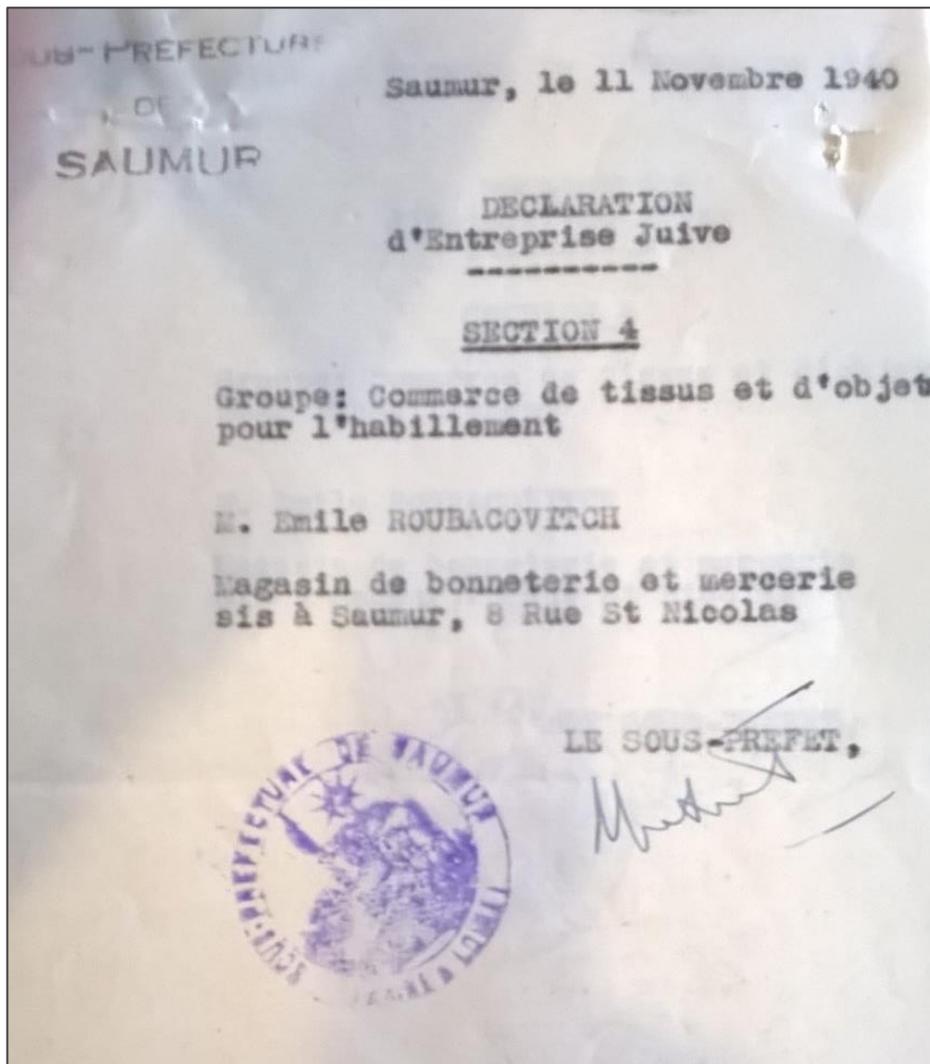
zu versehen seien.

Es wird angefragt, ob diese Anordnung im Arrondissement durchgeführt ist. Sollte es noch nicht geschehen sein, ist für die umgehende Durchführung Sorge zu tragen.

Der Kommandant  
  
Major

Instruction des autorités allemandes en date du 6 octobre 1941 adressé  
au Sous-Préfet de Saumur sur l'obligation d'apposer sur les cartes d'identité la  
mention « Juif » ou « Juive ».

Archives Départementales de Maine-et-Loire



Déclaration d'Entreprise juive datée du 11 novembre 1940 concernant le commerce d'Emile Roubakovitch.

Archives Départementales du Maine-et-Loire

C.B.

DÉPARTEMENT  
DE  
**MAINE-ET-LOIRE**

4<sup>e</sup> DIVISION

Bureau

AVIS ESSENTIEL

Rappeler en marge de la réponse le numéro de la division

OBJET :  
**ENTREPRISES JUIVES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Angers, le 13 NOV 1940

2812

SOUS-PREFECTURE DE SAUMUR  
14 NOV. 1940  
(MAINE-ET-LOIRE)

Le Préfet du Département de Maine-et-Loire  
à Monsieur LE SOUS PREFET de SAUMUR . -

Par lettre du 8 Novembre, la FELDKOMMANDANTUR me fait connaître ce qui suit :

"Différents magasins juifs ont pris l'initiative de coller "à côté de l'affiche "Entreprise Juive", sous une forme plus ou moins insistante, une affiche indiquant qu'ils sont Français, anciens combattants, blessés, titulaires de décorations françaises, etc....La "pose de telles affiches à côté de l'affiche "Entreprise Juive" est "une critique de la mesure concernant la désignation des magasins "juifs. En conséquence, la pose de telles affiches est, par la présente "lettre, interdite. Je vous prie de bien vouloir en informer les mi-"lieux juifs intéressés."

Je vous prie de bien vouloir faire procéder à une vérification immédiate de tous les magasins où sont apposées les affiches jaunes, afin de constater l'apposition éventuelle des affiches signalées par l'autorité Allemande.

Vous inviterez les intéressés à les retirer d'ordre de la FELDKOMMANDANTUR.

Vous voudrez bien, également, me rendre compte de l'exécution de des instructions.-

LE PREFET,

*Jouin*

Angers, imp. adm. Siméonau. - 39-1683

Avis de la Préfecture de Maine-et-Loire daté du 13 novembre 1940 adressé au Sous-Préfet de Saumur.

Archives Départementales du Maine-et-Loire

Ministère de l'Intérieur  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
Sûreté Nationale  
COMMISSARIAT DE POLICE  
DE LA  
VILLE DE SAUMUR  
(SAUMUR ET LOIRE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PROCÈS-VERBAL

L'AN mil neuf cent quarante  
le Vingt quatre Décembre  
Nous, DROUART René, Commissaire de Police  
de la Ville de Saumur, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de  
M. le Procureur de la République,

Certifions avoir notifié ce jour à Monsieur ROUBAKOVITCH Mélémeia, né le 24 Février 1894 à CHASKIANY, de nationalité Russe, Commerçant à SAUMUR rue St-Nicolas N°8, de religion JUIVE de cesser immédiatement de gérer son commerce et de placer à la tête de son établissement une personne en qualité de gérante soit de religion Catholique soit de religion Protestante.

Cette acte de gérance sera passé devant un notaire.

Mr ROUBAKOVITCH a signé avec nous le présent pour décharge

L'Intéressé

Le Commissaire de Police

*Roubakovitch*

*[Signature]*

DONT ACTE  
Le Commissaire de Police



Procès-Verbal en date du 24 décembre 1940 dressé par le commissaire de police de Saumur à l'encontre de M. Roubakovitch et lui intimant l'ordre de mettre un terme à la gestion de son commerce.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

## L'ETOILE JAUNE

Félicie constate que sa sœur Martha est allée chercher son étoile jaune en conformité aux exigences de la huitième ordonnance du 28 mai 1942.

« Quoi ? Tu as ton étoile jaune ?

- Oui, je suis allée la chercher, il faut être raisonnable !

- Martha, je t'avais prévenue ! Je t'avais dit de m'écouter, tu aurais dû faire comme moi. Et tu as mis ton étoile jaune... Déjà, depuis la troisième ordonnance nous n'avions plus le droit de travailler. Ne plus aller aux Nouvelles Galeries, ne plus exercer mon métier, ne plus rien gagner et cet isolement ! Ils nous volent notre vie ! Et toi tu continues à obéir ! Tu portes cette étoile ! Enlève-là.

- Non, on nous interdit de travailler, je suis d'accord ! Mais si les allemands nous obligent à porter ce maudit insigne, je crois qu'il vaut mieux obéir ! J'ai peur, moi. Les conséquences pourraient être terribles.

- Je te l'ai dit mille et mille fois : ils ne veulent pas que l'on travaille PARCE QU'ON EST JUIFS. C'est comme ça que ça fonctionne avec eux. Et toi tu trouves ça normal ? Cela ne te choque pas ?

- Si bien sûr ! Mais qu'est-ce que tu veux que l'on fasse ? Je suis vraiment désolée ! Mais on doit obéir à la loi.

- C'est bien beau de s'excuser, mais qu'allons-nous devenir maintenant ?

- Mais cela va s'arranger, ne t'inquiète pas !

- Non ; ça va pas s'arranger ! Regarde cette étoile ! Et après ça va être quoi ? Je refuse d'aller chercher cet insigne de malheur. Je ne peux rester une minute de plus ici. Je vais partir à Paris !

- Mais cela ne va rien changer ! Les ordonnances sont applicables sur tout le territoire !

- Je m'en fiche ! Je continuerai de me cacher...

- Félicie ! Sois raisonnable pour une fois ! »

**Plus tard Martha irait rendre visite à Félicie. Elle frapperait à la porte, personne ne lui répondrait. Elle insisterait tout en collant son oreille à la porte : aucun bruit ne lui parviendrait. Inquiète, elle fouillerait nerveusement dans son sac et en sortirait le double de la clef de l'appartement. Elle entrerait et comprendrait vite que Félicie avait disparu. L'armoire de sa chambre serait restée ouverte, vide. Félicie était vraiment partie. Martha, choquée, dos au mur, se laisserait glisser jusqu'au sol en sanglots : elle n'aurait jamais imaginé que sa sœur serait partie sans elle ! Loin des siens !**

29 Mai 1941

AFFAIRES JUIVES  
-----

le Préfet de Maine-et-Loire.

- 4ème Division -  
-3ème Bureau-

Par communication du 23 Mai courant, vous m'avez donné connaissance des prescriptions de l'autorité allemande interdisant certaines activités économiques aux juifs.

Ces instructions exigeaient une enquête dans les différentes communes de l'Arrondissement. Etant donné le trop court délai imparti, je n'ai reçu à ce jour qu'une quinzaine de réponses sur les 123 communes consultées. Ces réponses sont toutes négatives, néanmoins je ne manquerai pas de vous tenir au courant des renseignements qui me parviendront.

En ce qui concerne la ville de Saumur proprement dite, l'enquête effectuée a permis seulement de découvrir deux jeunes filles juives qui, employées de magasins, se trouvent dans l'un des cas prévus "employées en contact avec le public".

Il s'agit des demoiselles STRAUSS :

STRAUSS Félicie, née le 1er Mars 1915 à Thionville, de Félix et de Justine BRUCK, domiciliée chez des parents, 3 rue Lazare HOCH à Thionville et réfugiée à Saumur depuis le mois de Septembre 1939, vendeuse aux Nouvelles Galeries, domiciliée 14, rue Marnaillette à Saumur.

STRAUSS Marthe, née à Thionville le 17 Juin 1908, même filiation, domiciliée 16, rue Etienne Bougouin, vendeuse au Palais du Vêtement.

Ce sont les soeurs de STRAUSS ex-associé du Palais du Vêtement et qui se trouve actuellement à Long-le-Saulnier. Ces deux jeunes filles sont orphelines et ne possèdent rigoureusement rien.

Je vous signale à toutes fins utiles, le cas de la dame TERRIER, née GESMANN Marcelle, épouse de M. TERRIER, nouveautés rue St Jean qui est de race juive. Le commerce dont il s'agit est au nom de M. TERRIER, sa femme ne s'occupant que de son intérieur. C'est une ex-infirmière de 1914-18, décorée de la

....

Compte-rendu d'une enquête suite aux prescriptions de l'Autorité allemande interdisant aux juifs d'exercer certaines activités économiques. Sont mentionnés les noms des filles Strauss.

Archives départementales de Maine-et-Loire

PARIS, le 30 MAI 1942.

L'AMBASSADEUR de FRANCE,  
SECRETARE D'ETAT AUPRES du CHEF du GOUVERNEMENT  
DELEGUE GENERAL du GOUVERNEMENT FRANÇAIS dans les  
TERRITOIRES OCCUPÉS,

à Messieurs les PREFETS de la zone occupée et  
SOUS-PREFETS faisant fonctions,  
sauf les PREFETS du NORD et du PAS-de-CALAIS.

OBJET : Insigne spécial des Juifs.

Les Autorités allemandes ont décidé le port obliga-  
toire, pour les juifs, d'un insigne spécial. Cette déci-  
sion a été portée à ma connaissance par la communication  
ci-après:

.....  
Le Chef Suprême des SS. et de la Police dans la circonscription  
du Commandant des Forces Militai- PARIS, le 29 MAI 1942.  
res en France.

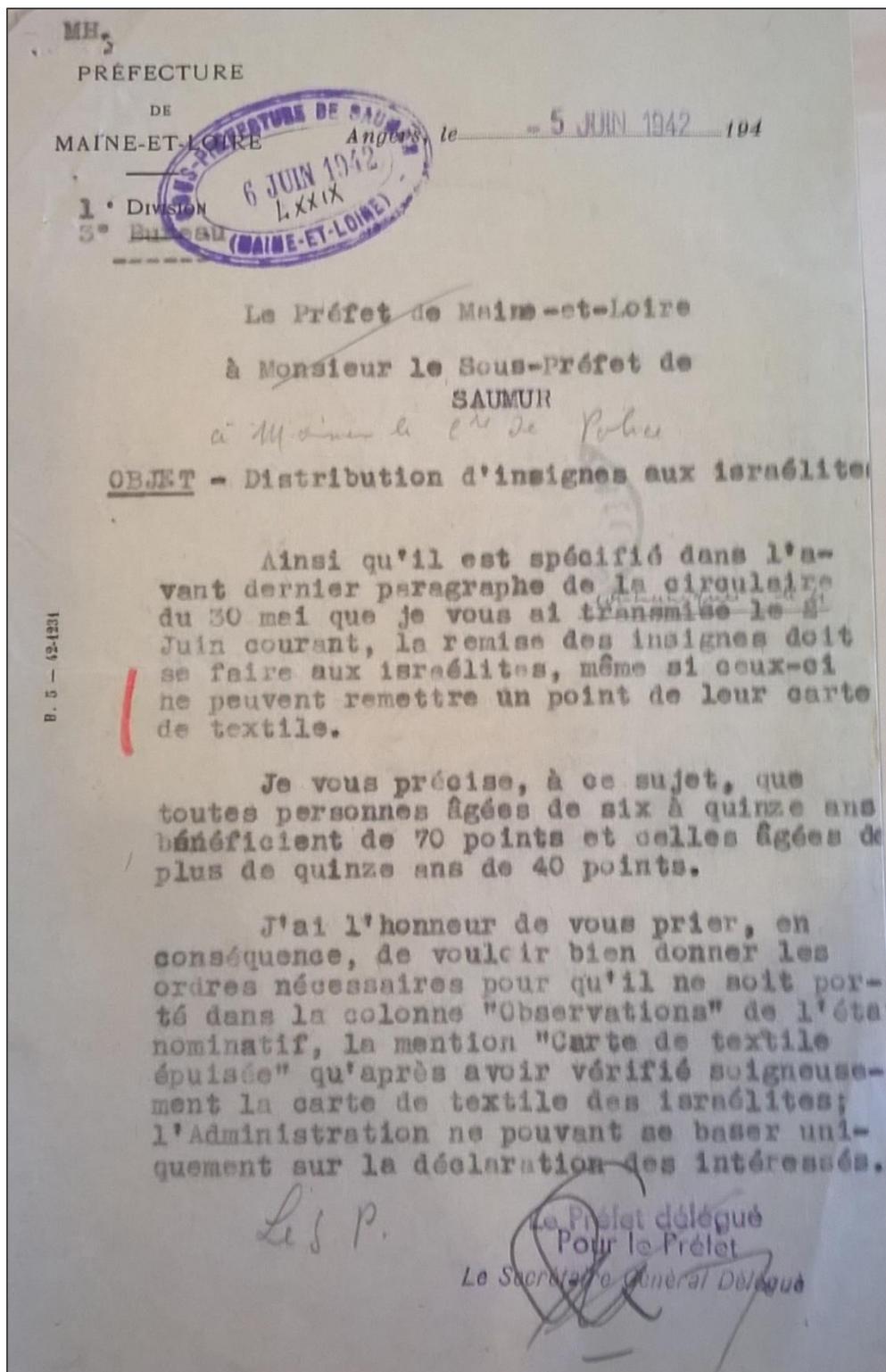
S. Pol IV J. 221 B. à Monsieur le Délégué Général  
du Gouvernement Français dans  
les Territoires occupés à Paris

OBJET: Insigne des Juifs.

Dans le prochain bulletin des Ordonnances du Comman-  
dant en Chef des Forces Militaires en France paraîtra  
l'ordonnance ci-après concernant les mesures contre les  
Juifs; elle sera .....

Transmission de l'ordre du port obligatoire de l'insigne spécial des juifs aux  
Préfets et Sous-Préfets de la zone occupée, 30 mai 1942.

Archives Départementales de Maine-et-Loire



Instructions du Préfet de Maine-et-Loire au Sous-Préfet de Saumur concernant la distribution des insignes aux Israélites.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

Etat nominatif des personnes qui sont soumises au port de l'insigne Juif. (de nationalité Française)

Noms et Prénoms	POINTS	Adresses
BERG, Myriam		SAUMUR, 46 Avenue du Dr Peton
BERMAN, née LAKS Scheidá Perla		" 9 Rue Beaurepaire
BERMAN, Georges		" "
BLOCH, née BERNHEIM Alice		" 1 Rue Bizard
BLOCH Claude		" "
BLOCH Denise		" "
BLOCH Marcel		" "
ELUM Eugénie, femme ISRAEL		" 12 Rue Beadrepaire
DREYFUSS José		" 46 Avenue du Dr Peton
DREYFUSS née WENER Alice		" "
DREYFUSS née THURSCHUIF Héléne		" "
DREYFUSS Anne femme BERG		" "
KAHN Pierre		" "
KAHN Eugénie (Jenny)	I	" 8 Rue du Dr Bouchard
LEVY Henri	I	" "
PLOTCHENKO Rosá		" 16 Rue Etienne Bougoïn
PLOTCHENKO Fanny		" Place de la République
SICHEL Paulette		" "
STRAUSS Marthe	I	" 3 Rue de Lorraine
STRAUSS Herta		" 16 Rue Etienne Bougoïn
KLUGER Ida née PLOTCHENKO		" "
KLUGER Gisèle		" Place de la République
STRAUSS Théophile		" "
STRAUSS née WOLF Laure		" 4 Rue de Bordeaux
STRAUSS Alfred		" "
ROUBAKOWITCH Dobé		" 8 Rue St Nicolas
ROUBAKOWITCH Adèle		" "
KAHN née HIRTZ Jeanne	I	" 24 Rue de Lorraine
KAHN Marlyse	I	" "
HIRTZ Simon	I	" "
MARCHE, née ROUBAKOWITCH Anná	I	" 5 Av. du Jardin des Plantes
MAZLOUM Moïse Maurice		Blou
STRAUSS Paul Nathan		Chenehutte les Tuffeaux
SCHWAB Fanny	I	Dampierre
BOMEISL Henri	I	Distré
BOMEISL Marc	I	"
NERSON née SCHWAB Suzanne	I	"
SCHWAB Lazare	I	"
SCHWAB Emma	I	"
HAAS André Lucien		Coudray-Macouard
HAAS née WEILL Jeanne		"
MABILEAU née GROSS		St Hilaire St Florent
MOSCOVICI Louise née SCHWARTZ	I	Vernoil le Fourrier
DREYFUSS Henri		Varrains
EILSTEIN Théodore		St Lambert-des-Levées
SCHWARTZ Michel	I	Vernoil le Fourrier
BOUDINON née BEHAR BOHARD Bouca		SAUMUR, Rue St Jean
ANIS Joseph	I	Baugé

Etat nominatif des personnes soumises au port de l'insigne Juif (de nationalité Française).

Archives Départementales de Maine-et-Loire

Liste des personnes qui devaient se présenter pour recevoir l'insigne Juif et qui se sont abstenus.

Noms et Prénoms	Adresses
<u>F R A N C A I S</u>	
DREYFUSS Gaston	SAUMUR, 46 Av du Docteur Peton, parti sans adresse connue
KAHN Armand	" 8 Rue du Dr Bouchard, parti sans adresse connue
MODZEWIECKI née GRUBSTON Ita	" 21 Rue Dacier, absente de Saumur momentanément.
MODZEWIECKI Marguerite	" "
PLOTCHENKO Saïmon dit Maurice	" Place de la République, parti de Saumur sans adresse connue.
PLOTCHENKO Mardlo	" "
SICHEL Théophile	" 3 Rue de Lorraine, parti sans adresse connue
STRAUSS Félicie	" 16 Rue Etienne Bougoïn, partie de Saumur pour se rendre dans la région parisienne
WEILL née HIRSCH Corine	" 16 Rue Etienne Bougoïn, (décédée)
KORSSIA Jacob	Internat de Chanteloup
FALCK Félix	Chenhutte les Tuffeaux
GOTAINER Henri	VIHIERS, Rue Poisson Valentin
WARECH Sarah	"
<u>E T R A N G E R S</u>	
LOKIEC Leybus	Noyant
LOKIEC née WULFSZTAT Ela	"
WULFSZTAT Szmil	"
WULFSZTAT Chaja	"
FAIN Fernande	"
FAIN née ZANCBERG Bronia	"
FAIN Ita	St Clément des Levées
MOREJN Ilja	
----- Personnes dont l'âge est inférieur à 6 ans -----	
BERG Francis Jérôme (2 ans)	SAUMUR, 46 Rue du Dr Peton
DREYFUSS Paulette (2 ans)	" "
----- <u>M E N T I O N</u> -----	
Sur la liste des Etrangers, le nommé ROSENBACH Armand et le nommé ROSENBACH Hermann ne font qu'une seule et même personne.	



Liste des personnes ne s'étant pas présentées pour recevoir l'insigne Juif.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

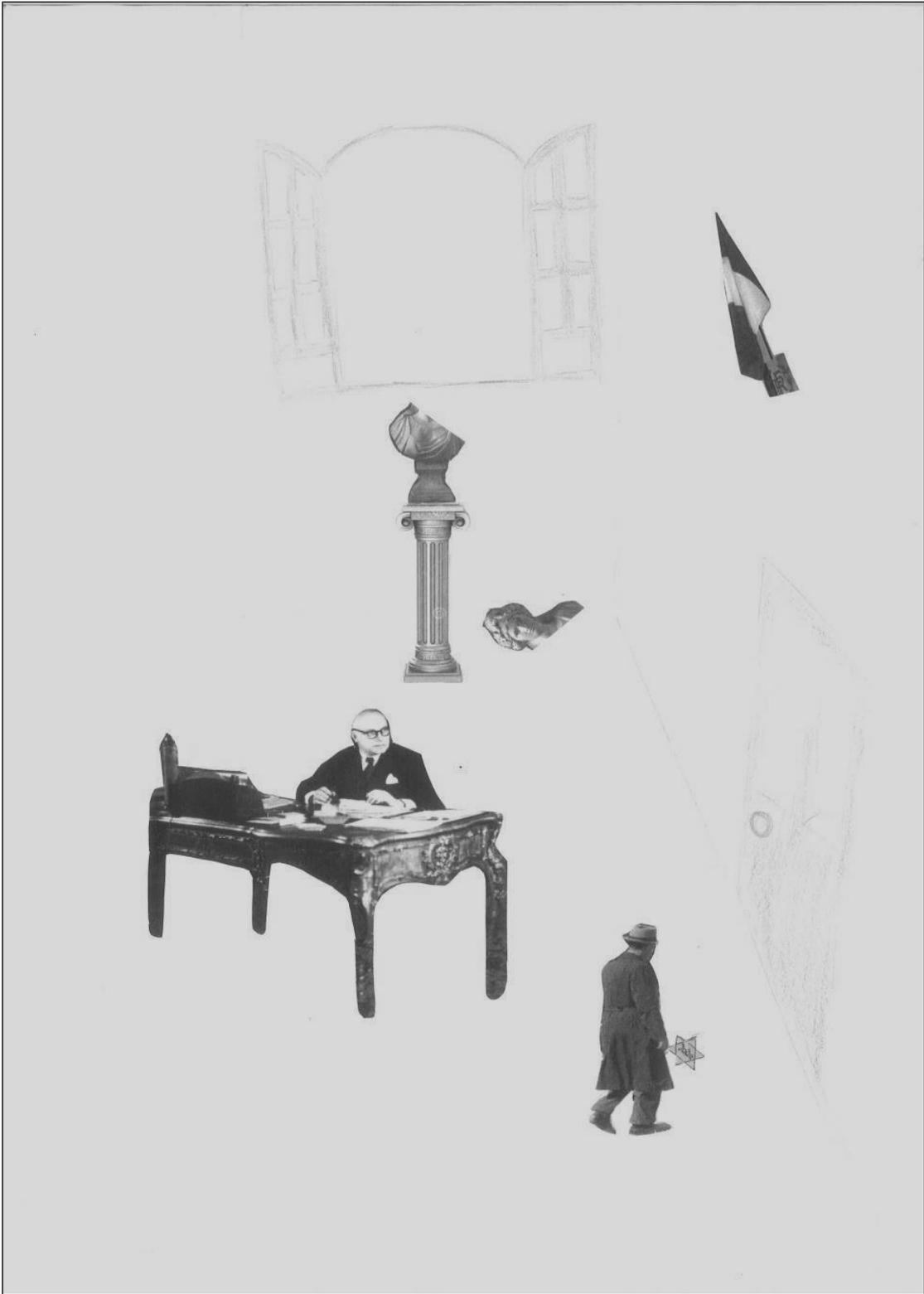
## LE GESTE

Depuis que le 29 mai 1942, les autorités Allemandes ont déclaré obligatoire le port de l'étoile jaune pour les juifs. Henri Lévy comme la plupart des juifs va chercher son étoile.

Le 4 juin 1942, jour de la fête Dieu.

Mr Levy s'habille. Sur sa veste, il met ses insignes militaires, sa Croix de Guerre et la médaille du Mérite. Il pousse un long soupir et accroche son étoile jaune à contrecœur en se regardant longuement dans le miroir.

Henri sort de chez lui : la procession est là, elle passe aux abords de l'institution Saint Louis. La rue est recouverte de fleurs ; on défile, tout le monde est là ; les petites filles sont habillées de robes blanches. Ambiance de fête, c'est joyeux. Le prêtre qui guide la procession s'écarte et fait les quelques pas qui le séparent de M. Levy pour venir le saluer. Le saluer, lui, qui est resté sur le trottoir, figé. Cela se passe à la vue de tout le monde. Il lui serre la main chaleureusement. C'est un immense témoignage de respect ; celui d'un prêtre à l'égard d'un rabbin juif. Très ému par ce geste, le rabbin Levy reste là et regarde la procession repartir. Il a maintenant le courage d'aller rue Gambetta, se faire photographier.



Dessin/collage réalisé par les 1<sup>ère</sup> de Bac professionnel Commerce et de l'Hôtellerie-Restauration.



Inspiré du témoignage de Claude Bloch, extrait de *Le Maine-et-Loire dans la Seconde Guerre mondiale 1939-1945*, de Michelle Audouin-Le Marec

Dessin réalisé par Gino Blandin



Henri Lévy, juin 1942

Source : M. Marché

## LA RAFLE

**Des cris terrifiants se font entendre dans la rue Etienne Bougoin, proche du centre-ville, en cette nuit du 15 juillet. Henri, Marthe, Berthe, Justine pieds nus, les cheveux ébouriffés, sont pétrifiés. Le sommeil les avait brusquement quittés. D'où viennent ces cris qui déchirent la nuit ? Une angoisse s'installe d'un bout à l'autre de la ville.**

**Marthe, pragmatique, ne reconnaît plus le calme et le silence qu'elle lui attribue d'habitude.**

**Un changement vient de naître...**

**Des enfants, des femmes et des vieillards sont arrêtés et emmenés de force, les sages comme les récalcitrants, dans une brutalité indescriptible. Des bruits de pas, de bottes et de portes qui claquent, des cris et des pleurs résonnent à travers les rues étouffées de Saumur. La ville d'habitude embellie par la chaleureuse clarté de la douce pierre de tuffeau se transformait soudain en un horrible lieu noir froid et angoissant.**

**Ce chat tapi, immobilisé au milieu des pavés ... un signe de mauvais présage ?**

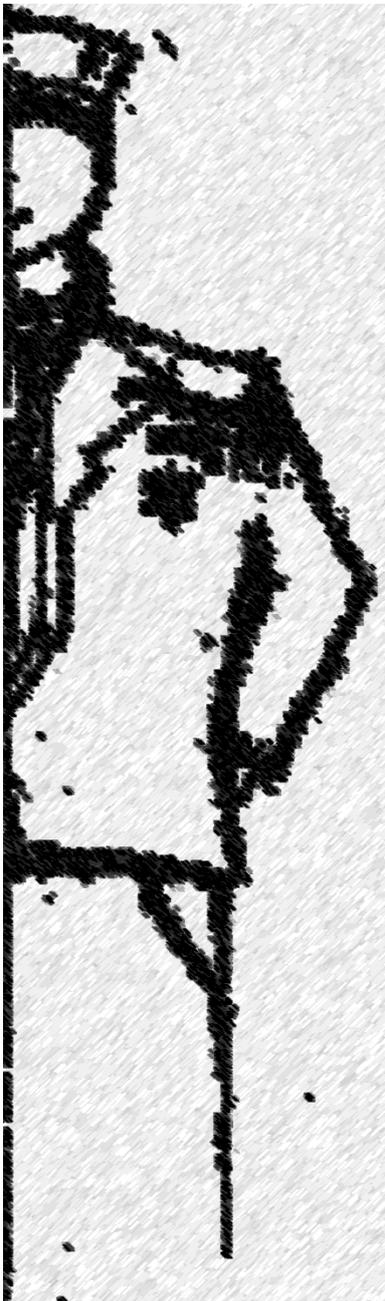
**Les policiers leur imposent de préparer un paquetage : 1 paire de chaussettes montantes et solides, 2 paires de chaussettes, 2 chemises, 2 caleçons, 2 couvertures en laine, 2 paires de draps, 2 taies d'oreiller, 1 gamelle, 1 gobelet d'étain, 1 cuillère, 1 pull et quelques produits d'hygiène.**

**Venant de toute la ville, les familles sont rassemblées devant l'école de cavalerie. Une cinquantaine de personnes sont transférées au Grand Séminaire à Angers pendant 3 à 4 jours. Là, on les oblige à se tasser par petits groupes, par catégories de personnes : les femmes et les enfants d'un côté, les hommes de l'autre. Ils vivent ces journées d'été sans espace, entassés, dans des conditions inhumaines.**

**Le 20 juillet ils sont conduits à la gare d'Angers. Tous, sauf Félicie. Là, le convoi n°8 les attend. Pour aller où ?**

**Henri, alors qu'il attend sur le quai, plus que jamais inquiet, voit de loin un S.S se faufiler dans la foule et se diriger vers lui, vociférant, hurlant : Henri est jeté à terre et roué de coups. Il a eu le tort de garder sur sa poitrine sa Croix de Guerre, signe de sa résistance.**

**Et Loin, à Paris, Félicie a la chance d'échapper à tout cela.**



ETAT des personnes de religion JUIVE, arrêtées par la Feldgendarmarie  
dans la nuit du 15 au 16 Juillet 1942, sur le territoire de la Commune de  
SAUMUR.

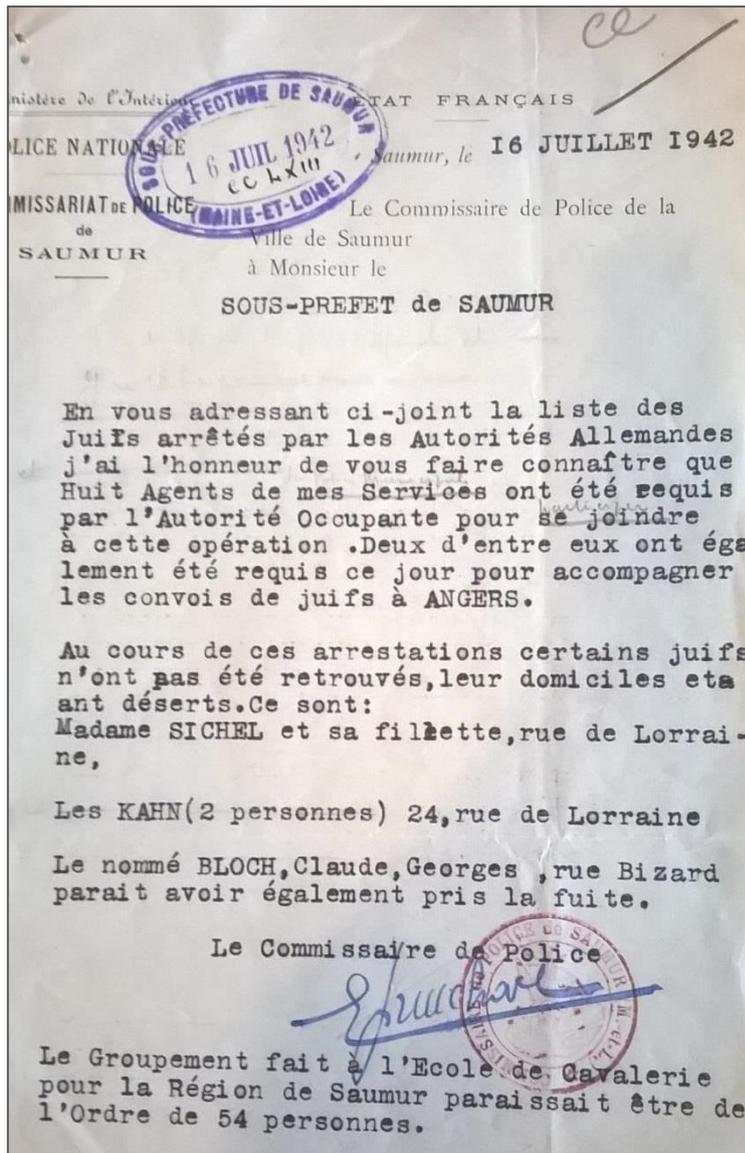
NOMS	PRENOMS	DATE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	DOMICILE
ROUBAKOWITCH née BERMAN	Eta	Inée en 1893	Chaskiany (Russie)	Rue St Nicolas 8
ROUBAKOWITCH	Dora	22/9/17	Paris (18°)	Rue St Nicolas 8
ROUBAKOWITCH	Adèle Colette	16/7/25	Murs ( M & L)	Rue St Nicolas 8
LEVY	Henri	17/6/1883	Balbroun (Bas-Rhin)	Rue Etienne Bougain 16
STRAUSS	Marthe	17/6/1903	Thionville (Moselle)	14
STRAUSS	HERTA	24/4/1911	Thionville (Moselle)	14
BRUCK	Hélène	2/10/1926	Coblentz (Allemagne)	14
ROSENBACH née FOCH (Veuve)	Frayda-Elima	27/10/1895	Sosnowice (Pologne)	Rue de la Grise 3
ROSENBACH	Anna	16/3/1921	Hannover	14
ROSENBACH	Armand	20/10/1925	Hannover	14
MOZEWIECKI née GRUBZTEN	Ita	10 août 1899	SZYDLOWIEC (Pologne)	Rue Macier 21
MOZEWIECKI	Marguerite	12/7/1924	Paris (14°)	14

SAUMUR le 16 Juillet 1942

Le Commissaire de Police

Etat des personnes de religion juive arrêtées par la Feldgendarmarie dans la nuit  
du 15 au 16 juillet 1942 à Saumur.

Archives Départementales de Maine-et-Loire



Rapport du Commissaire de Police de Saumur au Sous-Préfet de Saumur concernant les juifs qui n'ont pas été arrêtés et information sur le nombre de personnes arrêtées et regroupées à l'Ecole de Cavalerie.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

DÉPARTEMENT  
de  
MAINE-ET-LOIRE

VILLE DE SAUMUR



Police Municipale

CABINET  
de  
Commissaire de Police

ÉTAT FRANÇAIS

Saumur, le 3 Août 1942 194

Le Commissaire de Police de Saumur

à MONSIEUR LE SOUS-PREFET de SAUMUR

№ 2340

J'ai l'honneur de vous adresser la liste des JUIFS présents à SAUMUR avec leurs adresses:

BERG Myriam (6 ans) Saumur 46, avenue du Dr PETON  
Berg Francis Jérôme (2 ans) id

BERMANN, née LAKS Scheida Perla 9, rue Beaurepaire  
BERMANN Georges (7 ans) id

BLOCH, née BERNHEIM Alice 1, rue BIZARD

BLUM Eugénié, femme ISRAEL 12, rue Beaurepaire

DREYFUS José (8 ans) 46, Avenue du Dr PETON  
DREYFUSS, née WENER Alice id  
DREYFUSS, née THURCHUIF Hélène id  
DREYFUSS Anne, femme BERG id  
DREYFUSS Paulette (2 ans) id

KAHN Pierre 8, rue du Dr BOUCHARD  
KAHN Eugénie (Jenny) id.

SERAUSS Théophile 4, rue de Bordeaux  
STRAUSS, née Wolf Laure id  
STRAUSS Alfred id

Marché, née ROUBAKOWITCH Anna 5, Avenue Jardin des Plantes

BOUDINON, née BEHAR BOHARD Bouca Rue St-Jean

LE COMMISSAIRE DE POLICE

Liste des Juifs présents à Saumur, le Commissaire de Police de Saumur à l'attention du sous-préfet de Saumur, 3 août 1942.

Archives Départementales de Maine-et-Loire

## LE CONVOI N°8

Henri ne tient plus sur ses jambes. Ils sont serrés les uns contre les autres et la chaleur est trop étouffante, tout le monde a soif et faim. Malgré le manque d'espace, il faut sacrifier un coin du wagon pour pouvoir faire ce qui en trois jours de voyage est obligatoirement nécessaire.

Au bout d'une première journée, les relents de défécation deviennent insupportables ; mais une autre odeur, bien plus terrible, s'ajoute : celle des cadavres.

Henri, hébété dans un coin du wagon, ne cesse de penser à ce qu'ils vont tous devenir. Dans un état psychologique désastreux il se pose mille et une questions :

« Où allons-nous ?

Va-t-on réellement travailler là-bas ?

Nous ne pourrions jamais vivre sans nourriture et encore moins sans eau ... et pour respirer ? Quand on regarde autour de soi on ne voit même pas un seul petit rayon de soleil, il n'y a même pas un souffle d'air ; l'atmosphère devient irrespirable !

Et cette femme déjà si faible, elle ne pourra jamais tenir. Je vais prier pour elle ainsi que pour tous mes compagnons.

Quand allons-nous pouvoir enfin sortir de ces wagons destinés au bétail, mais dois-je en déduire que nous sommes le bétail ?

Il sait au fond de lui que ses questions demeureront sans réponse, seule la foi à présent l'aide à tenir.

Combien de jours s'écoulaient ainsi ?

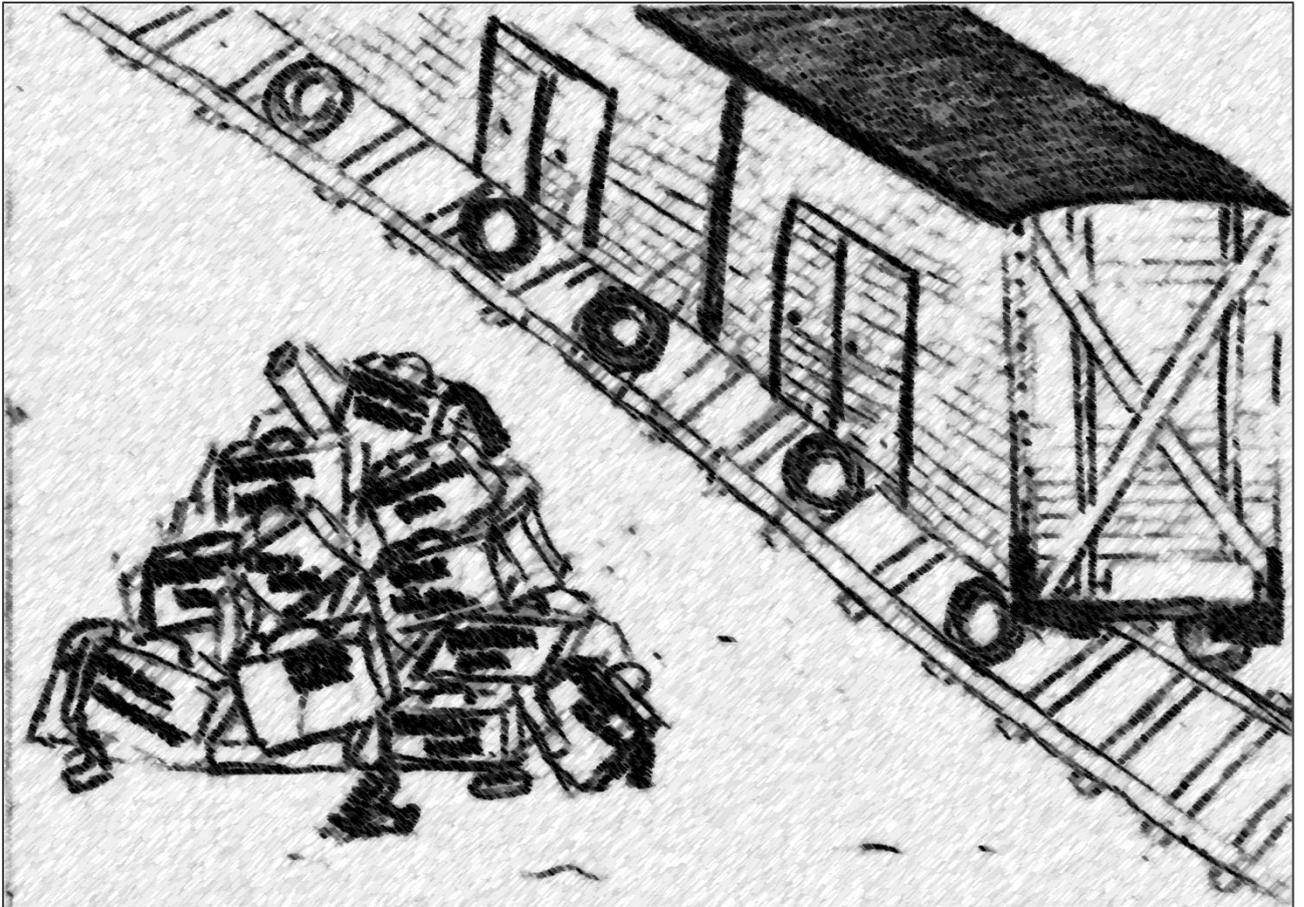
**Henri comprend qu'ils sont arrivés lorsqu'il sent le wagon freiner, puis s'arrêter. Les portes s'ouvrent ... Encore et toujours ces mêmes cris, ces hurlements de S.S et ces mêmes aboiements terrifiants.**

**Le convoi numéro 8 s'arrête enfin après un trajet interminable ; Henri et les autres descendent des wagons et voient enfin le jour. Certains sont trop faibles et titubent, d'autres sont morts n'ayant pu survivre aux conditions du voyage.**

**Là, sur le quai, les femmes et les hommes sont séparés. Ils doivent se démunir de tous leurs biens personnels et les laisser. Leur nom est inscrit sur les bagages, sans doute les retrouveront- ils plus tard ... C'est du moins ce que pense Henri. Le plus difficile reste à faire.**

**Certains sont sélectionnés pour aller travailler, c'est le cas d'Henri. D'autres montent dans des camions parfois marqués de la croix rouge... On sait maintenant que ces véhicules menaient les plus faibles à la mort.**

**Henri doit encore marcher jusqu'à la place d'appel. Se dévêtir, là, sous les yeux de tout le monde ... Démuni de ses biens personnels mais surtout de toute humanité.**



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restaurant

## AUSCHWITZ-BIRKENAU

Henri est directement sélectionné comme travailleur potentiel, ainsi le cauchemar continue...

Dès l'entrée dans le camp, il n'a plus aucun repère avec sa vie d'avant. Il devient un numéro tatoué sur l'avant-bras, le 51247.

Ils se retrouvent, entassés, enfermés, dépourvus de toute humanité. Henri Lévy est placé dans le baraquement n°25. Ici les conditions sont bien plus qu'effroyables, le typhus règne ainsi que les poux, la crasse et les rats. Ils dorment dans des lits fabriqués de planches plus dures que le béton et encore plus froides que la glace. Dans ce lit, 7 à 8 personnes se serrent pour se tenir chaud tant bien que mal. Il arrive que parfois l'on ressent une sensation de froid, cela ne peut signifier qu'une chose : l'un des leurs est mort. La meilleure place dans ces châlits est celle du milieu, celle où il fait le moins froid. En bas, la place des rats vivants et morts, des excréments. La maladie, la fatigue, la misère règnent.

Le temps est ponctué de coups, de cris, de tâches inhumaines qui brisent le corps et l'âme.

Le matin, ils ont droit à de l'eau chaude où flottent des feuilles d'arbre, cette mixture sans odeur ne réchauffe personne.

L'appel est l'un des moments les plus difficiles de la journée : long, angoissant, il est très redouté. Tenir debout dans le froid sans fléchir.

Le midi, un vulgaire bout de pain, avec du beurre pour les plus chanceux, est distribué. Beaucoup meurent de faim. La famine est organisée.

L'après-midi, ils s'exécutent encore, dans le froid glacial de ces terres sans vie. Et cette odeur de fumée insupportable...

Le soir tombe, très redouté : un nouvel appel est effectué, mais celui-ci est plus long, plus dur et plus éprouvant physiquement et

mentalement. Il peut parfois durer des heures. Tous doivent être présents même morts.

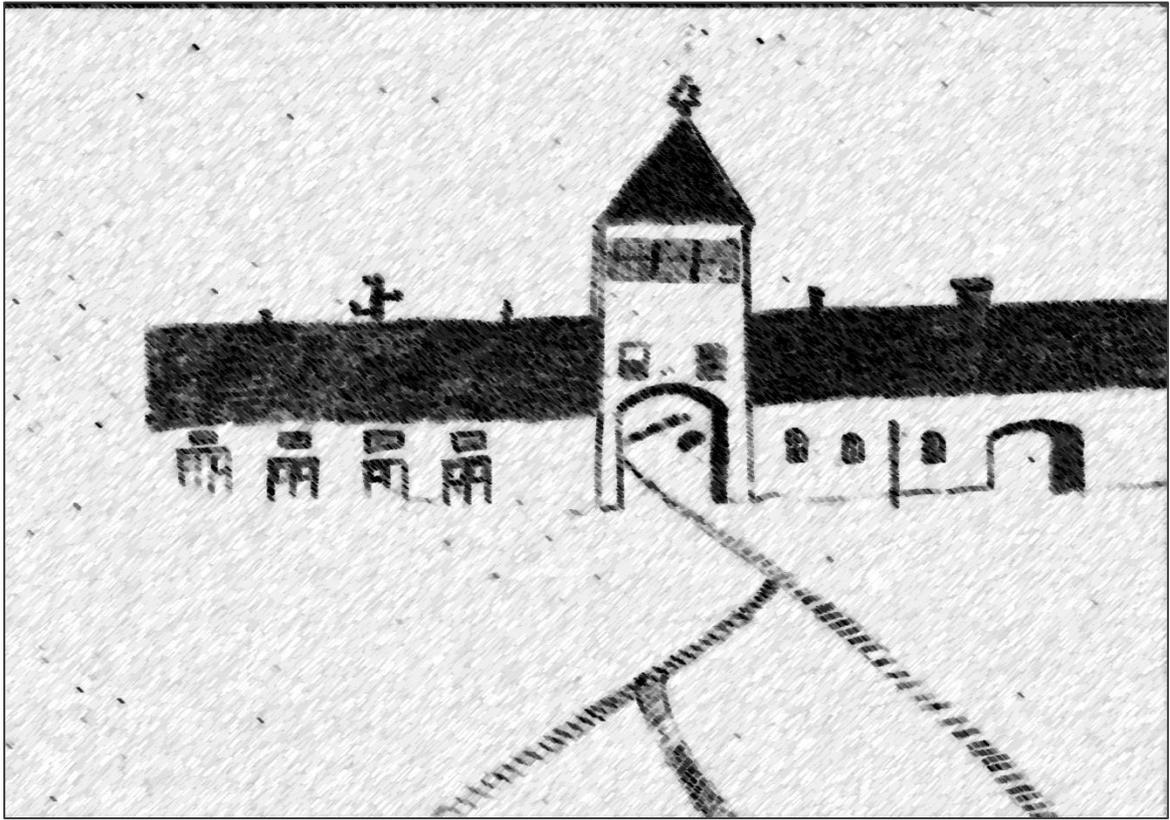
Les jours se suivent et se ressemblent tous : douleur, souffrance et mort.

Henri Lévy fut déporté le 20 juillet 1942 et meurt assassiné le 13 août 1942.

En hommage à tous ces hommes, ces femmes, et enfants.



Dessin réalisé par les 1ère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restauration



Dessin réalisé par les tère Bac Professionnel Commerce /Hôtellerie-Restauration

CFA de Saumur

Bac Professionnel Commerce et Hôtellerie

À l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Devoir de Mémoire

Saumur, le 7 avril 2016

En tant qu'apprentis de deuxième année de Baccalauréat Professionnel Commerce et Hôtellerie-Restauration, nous vous écrivons car nous participons à un projet inscrit au Programme d'Actions Éducatives mis en place par la Région qui consiste à écrire un livre en mémoire du Rabbin Henri Lévy et de toutes ces personnes déportées lors de la Shoah, notamment lors de la rafle qui a eu lieu à Saumur dans la nuit du 15 au 16 juillet 1942.

Lors de notre sortie scolaire liée à notre projet de Devoir de Mémoire, nous avons malheureusement pu constater que Monsieur Henri Lévy ne figurait pas sur la plaque des victimes de la Shoah.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons afin que lui soit rendu l'hommage véritable qui lui est dû.

En tant que soldat décoré de la Première Guerre mondiale, Monsieur Henri Lévy a combattu pour la France avec honneur. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il n'a pas été reconnu en tant que déporté mais en tant que résistant, ce qui est contraire à l'Histoire.

Nous avons donc pris l'initiative de vous écrire dans le but d'avoir votre soutien ainsi que votre aide pour concrétiser notre projet qui est d'inscrire le nom de M. Henri Lévy à la place qui lui est due sur la plaque des déportés victimes de la Shoah.

En espérant que cette lettre vous touche comme nous avons été touchés par l'histoire de ce rabbin. Nous avons réalisé avec ce projet la nécessité de rendre hommage aux victimes de cette barbarie.

C'est avec espoir que nous attendons une réponse positive qui permettra de rétablir l'histoire du Rabbin Henri Lévy, citoyen, soldat français et habitant réfugié à Saumur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce projet.

Les apprentis de Bac professionnel Commerce et Hôtellerie restauration de Saumur



